



# LETTRE DE MISSION DU COMITE CONSULTATIF

## « Sécurité routière »

### CONTEXTE DE LA MISSION

Les relevés effectués en 2021 par les services du STA 25 et surtout les ressentis des habitants (entendu lors du porte à porte pour les municipales 2022) sont unanimes. Les véhicules circulent trop vite dans Boussières. Des actions de sensibilisation, de prévention et des aménagements doivent être mis en œuvre.

### MISSION CONFIEE AU COMITE CONSULTATIF

L'objectif de ce comité est d'établir un diagnostic par secteur de la commune pas des éléments chiffrés et/ou des témoignages d'habitants.

Ensuite ce comité devra établir et soumettre, en respectant les contraintes réglementaires, de sécurité routière et de moyens une liste de proposition validées et chiffrées.

- Identifier les rues et points sensibles (recensement dans un tableau)
- Proposer un tableau d'actions priorisées
- Transmettre ces propositions aux services compétents pour validation réglementaire et chiffrage

### COMPOSITION DU COMITE

**Pilote : Luc PIERRET**

**Membres** : Franck NIALON, Gérard BASTIEN, Sakina JAMALI, Eliane NUNINGER et habitants

### FONCTIONNEMENT DU COMITE

Les comités consultatifs sont un lieu d'expression et d'échanges entre villageois et élus, pour nourrir la réflexion des élus dans la construction de certains projets. Il prend les mesures

nécessaires pour la bonne avancée des réflexions. Il est ainsi responsable de la répartition de la parole et de la gestion des débats, de la convocation des réunions et de l'élaboration de l'ordre du jour, de la validation des comptes rendus, et de la remontée des travaux du comité à l'équipe municipale.

Il désigne un secrétaire en charge de la rédaction des comptes rendus pour chaque réunion et de leur diffusion aux membres de groupe et aux élus après validation du pilote.

Pour la bonne tenue des débats et des échanges constructifs, chaque participant s'engage à respecter quelques règles de bonne conduite régissant le fonctionnement du travail des comités, notamment à :

- Faire preuve d'assiduité aux réunions
- Prévenir le pilote de son absence en cas d'indisponibilité
- Respecter la parole des autres membres du comité, pour des débats constructifs
- Respecter le rôle du pilote du comité
- Ne pas diffuser les documents de travail qui pourraient être transmis dans le cadre du travail du comité

*Validé par le conseil municipal le .....*

*Transmis au comité, avec la charte de la démocratie participative, le.....*

Le Maire

Eloy JARAMAGO

Nom :  Prénom :

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »